

# LA LETTRE DE DLF CHAMPAGNE – ARDENNE

Président : Jacques DARGAUD

Secrétaire : Francis DEBAR

Siège social : DLF Champagne-Ardenne chez M. et Mme Dargaud,  
2B, rue de Chevigné, 51100 REIMS

Lettre n°113 – mars 2014

## RÉUNION DU 8 MARS 2014

Le mode dans la proposition subordonnée introduite par <i>après que</i> ; les formes verbales surcomposées : .....	p. 1
Conférence de M. Jean Pagin : <i>La poésie médiévale</i> : .....	p. 3
Compte rendu de l'assemblée générale : .....	p. 5

---

## LE MODE DANS LA SUBORDONNÉE INTRODUITE PAR *APRÈS QUE* ET LES FORMES VERBALES SURCOMPOSEES

*par M. Jacques Dargaud*

Dans la proposition subordonnée temporelle introduite par *après que*, quel mode employer ? L'Académie française a tranché la question d'une façon très nette, dans une mise en garde du 19 novembre 1964. Certes il y a cinquante ans, mais cette position n'a pas varié : la neuvième édition du *Dictionnaire*, dont le premier tome est paru en 1992, est tout aussi catégorique. Voici in extenso l'article qui nous intéresse :

« *Loc. conj.* après que, suivi de l'indicatif ou du conditionnel, mais non du subjonctif. À la suite du moment où. Après que nous fûmes sortis du port, la tempête s'éleva. Je ne rentrerai qu'après que la nuit sera tombée, *après la tombée de la nuit*. Après que vous aurez parlé, il décidera. Après que les enfants eurent dîné, nous partîmes. Il a dit qu'il vous verrait quand vous auriez remis votre rapport. *Parfois avec le même sujet pour les deux verbes*. Elle a dit qu'elle viendrait après qu'elle aurait terminé sa tâche, *après avoir terminé sa tâche*. »

Dans le cas considéré, l'emploi du subjonctif est donc une faute ; certains estiment même qu'elle est grave, car c'est une faute contre la logique. En effet le subjonctif est le mode du procès non actualisé, simplement envisagé, contrairement à l'indicatif, mode de l'actualisé, du réel. *Avant que* introduit un procès qui se trouve dans l'avenir, donc dans le non réalisé, le possible, l'éventuel ; au contraire *après*

*que* introduit un procès qui s'est réalisé dans le passé, un procès réel. L'emploi du subjonctif dans ce dernier cas est donc absurde.

Mais beaucoup ont tendance à faire cette faute et, si vous en êtes, sachez que vous vous trouvez en bonne compagnie : Grevisse cite un exemple de chacun des grands écrivains contrevenants suivants, par ordre alphabétique : Aragon, Duhamel, Mauriac, Montherlant, Pérec, Robbe-Grillet, Sartre, Saint-John Perse, sans oublier de Gaulle et Mitterrand. Ce subjonctif « fautif » s'est très répandu à partir du deuxième tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

Pourquoi ? L'explication généralement avancée est l'influence de la locution contraire mais symétrique *avant que* : remarquons également la similitude syntaxique de *avant de manger* et *après manger*. Personnellement, je ne suis pas entièrement satisfait de l'explication. Pourquoi l'analogie a-t-elle joué en faveur du subjonctif, mode réputé difficile qu'on aurait plutôt tendance à éviter ? Pourquoi n'a-t-elle pas joué dans le sens inverse ? (Grevisse ne donne qu'un seul exemple d'*avant que* suivi de l'indicatif).

Observons que dans certains cas le subjonctif se justifie peut-être dans une temporelle introduite par *après que* :

*Si tu partais après que nous ayons dîné, tu serais en retard.*

*Après que nous ayons dîné* est englobé dans une hypothèse, on peut considérer qu'il s'agit d'une éventualité.

« *Le Président du Conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le Président du Conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée nationale.* » (Constitution du 27 octobre 1946, article 45.)

Il semble que les constituants aient insisté sur la simple éventualité du vote de confiance : ... Ne peuvent pas être nommés avant que le Président du Conseil ait été investi ...

C'est peut-être des cas semblables qui ont entraîné l'extension abusive de l'emploi du subjonctif.

Mais, jusqu'à nouvel ordre, d'une façon générale, on ne peut que conseiller l'emploi de l'indicatif dans les temporelles introduites par *après que*.

Profitions de l'occasion pour étudier l'emploi possible de formes verbales surcomposées : à la question « Quel est le passé surcomposé du verbe *chanter* ? » La réponse sera souvent « Je ne sais pas ... ça n'existe pas. » Et quelques instants après l'interlocuteur emploiera, sans s'en rendre compte, le passé surcomposé, car ce temps est souvent attesté, surtout à l'oral ; il est reconnu par l'Académie française.

Son origine est ancienne, mais c'est sans doute la substitution du passé composé au passé simple qui a favorisé son emploi. Observons qu'à tout temps simple correspond un temps composé marquant l'antériorité :

*Il se repose après qu'il a fini.*

*Il se reposa après qu'il eut fini.*

*Il se reposait après qu'il avait fini.*

*Il se reposera après qu'il aura fini.*

*Il se reposerait après qu'il aurait fini.*

Or on sait qu'en français moderne le passé simple ne s'emploie plus, selon la terminologie de Benveniste, qu'en « histoire », surtout à l'écrit ; en « discours »

notamment à l'oral, il est remplacé par le passé composé<sup>1</sup>. Pour marquer l'antériorité par rapport au passé composé dans ce nouvel emploi, il a fallu, logiquement et effectivement, recourir à un passé surcomposé :

*Il s'est reposé après qu'il a eu fini.*

Cette phrase est courante et correcte, mais on lui préférera peut-être la construction moins redondante :

*Il s'est reposé quand il a eu fini* ; ou même dans ce cas particulier où le sujet des deux verbes est le même :

*Il s'est reposé après avoir fini.*

Le passé surcomposé s'emploie essentiellement dans une subordonnée temporelle. On peut cependant le trouver dans une indépendante ou principale avec vite, bientôt, soulignant la rapidité du procès :

*Il a eu vite fini.*

En revanche, dans la phrase de Fernand Raynaud :

« *Ça a eu payé, mais ça ne paie plus* », le passé surcomposé est un régionalisme (de Suisse ou de l'aire des dialectes franco-provençaux), amusant mais à proscrire.

Le passé surcomposé à la voix passive est lourd et rare (*quand il a eu été guéri...*) et à la forme pronominale encore plus rare (*quand il s'en est eu rendu compte...*)

À côté du passé surcomposé, il faudrait mentionner d'autres temps surcomposés, y compris au subjonctif (*avant qu'il ait eu fini ...*). Ils sont d'un usage restreint.

---

## LA POÉSIE MÉDIÉVALE

*par M. Jean PAGIN*

Le Moyen Âge est une très longue période de l'histoire qui s'étend sur dix siècles ; c'est durant cette période que va s'édifier la langue française, d'où vont naître quelques œuvres influençant la littérature européenne.

La poésie est d'abord occitane ; les troubadours vont chanter le « fin'amor » et ces accents amoureux adouciront un peu les mœurs souvent brutales de la féodalité. Puis la poésie occitane traverse la Loire ; les troubadours deviennent trouvères ou ménestrels ; à la langue d'oc succède la langue d'oïl ; les thèmes amoureux laissent place aux récits chevaleresques sous la forme de chansons de geste, dont *la Chanson de Roland* qui narre les exploits du preux chevalier.

La forme de la *Chanson* reste poétique bien que les rimes soient plutôt des assonances. Le récit rapporte un épisode de la lutte de Charlemagne contre les Sarrazins à la frontière espagnole dont les héros, Roland et ses compagnons, subiront, malgré leur vaillance et leur foi, une défaite fatale complotée par le traître Ganelon. Les faits historiques sont devenus une légende parsemée

---

<sup>1</sup> Voir *Lettre de liaison*, n° 99 (novembre 2012).

d'invéraisemblances, mais la poésie séduit plus que l'histoire et l'épopée de Roland parcourt l'Europe contemporaine en chansons souvent personnalisées par les interprètes.

Environ deux siècles plus tard, un autre poème assez éloigné de la chanson de geste, plus lyrique, plus sentimental, du moins dans sa première partie, héritier du « fin amor » occitan, connaîtra un succès égal à *la Chanson de Roland*, c'est *le Roman de la Rose* écrit en deux temps. La première partie, quatre mille vers en octosyllabes, est l'œuvre de Guillaume de Lorris. C'est le récit d'un songe où la conquête de la Rose, métaphore de la femme aimée, se poursuit parmi des personnages allégoriques parfois complices de l'amant, comme Nature, Beauté, Amour évidemment, Bel Accueil, parfois adversaires telles Envie, Jalousie, Vilenie... À vrai dire, on s'y perd souvent dans ce monde imaginaire. La fin est tragique, car la Rose est enfermée dans une tour et l'amant ne peut la cueillir.

La seconde partie du *Roman*, écrite quarante ans plus tard par Jean de Meung n'a aucun lien avec le texte initial. En dix-huit mille vers l'auteur dialogue avec des interlocuteurs successifs et la diversité des sujets de leur conversation est une somme des conceptions morales, philosophiques de Jean de Meung, une justification de ses sentiments souvent vindicatifs envers la société contemporaine, en particulier les universitaires, le clergé, la noblesse et... les femmes. *Le Roman de la Rose* se termine néanmoins par un acte d'amour résumé en quatre vers.

Malgré son caractère agressif cette partie du *Roman* présente parfois des aspects attachants, dont certains propos pleins d'humour et un hymne presque religieux adressé à la Nature.

Mais la poésie médiévale ne se limite pas à ces légendes ou à une littérature courtoise. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle apparaît un courant poétique plus populaire, plus réaliste, et Rutebeuf est la figure emblématique de ces nouveaux trouvères. Né probablement en Champagne, décédé à Paris en 1285, il est protégé par Saint Louis ; cependant il vit « comme un gueux » en compagnie d'une épouse « vieille et laide ». Il vend ses œuvres aux seigneurs et aux bourgeois fortunés, « chantant sur les uns pour plaire aux autres » ; sa poésie lyrique exprime une sincérité à la fois drôle et émouvante. Il emploie une forme poétique peu fréquente, le dit, qui remplace des modèles plus traditionnels comme le lai, le virelai, la ballade ... Très croyant, il écrit un poème, *Le Miracle de Saint Théophile* ; mais sa poésie populaire, proche de celle de François Villon, ses plaintes lui assureront une notoriété encore actuelle (*Pauvre Rutebeuf* de Léo Ferré).

Un autre poète médiéval, Eustache Deschamps, né à Vertus en 1346, très prolifique (environ mille quatre cents poèmes), revient à la poésie courtoise et lui donne plus d'ampleur en l'affranchissant de règles trop restrictives. En 1393, il rédige un *Art poétique* où il préconise de dissocier le texte de la musique. Son activité de diplomate et de conseiller royal le conduit dans divers pays européens et au Moyen-Orient, et le récit de ces voyages se mêle à des accents amoureux ou patriotiques ; le ton vif et léger de ses ballades est assez séduisant, mais dans une œuvre aussi généreuse, on rencontre des platitudes, des redites et certains passages sans intérêt. Les Marmousets (conseillers du roi), dont il était très proche, récupèrent ses manuscrits, actuellement en intégralité à la Bibliothèque de France.

Restons près de Reims pour évoquer un écrivain compositeur qui aura une grande influence sur la littérature et la musique de l'époque, c'est Guillaume de Machaut. Il naquit à Machaut près de Reims vers 1300 ; on ignore tout de ses

premières années, mais il est vraisemblable qu'il reçut à Reims une éducation très complète auprès de religieux. À vingt-trois ans, il est secrétaire de Jean de Bohême, comte de Luxembourg, beau-frère de Charles IX, roi de France. Guillaume de Machaut suivra son maître dans plusieurs expéditions militaires, inutiles et souvent malheureuses. Il revient à Reims en 1347 après le décès de Jean de Bohême à la bataille de Crécy.

L'œuvre de Guillaume de Machaut comprend près de quatre cents poèmes dont l'essentiel a pour thème l'amour courtois proche du *Roman de la Rose*. La Bible, l'Antiquité, la mythologie sont ses sources d'inspiration, mais le schéma rythmique constitue le caractère spécifique de ses écrits, car Guillaume de Machaut est avant tout un musicien. Comme Eustache Deschamps, il souhaite séparer le texte et la musique afin de favoriser l'épanouissement de l'un et l'autre. Mais sa renommée se situe avant tout dans l'invention de la musique religieuse polyphonique. Protégé par le clergé et de puissants seigneurs, Guillaume de Machaut vécut ses dernières années à Reims ; il recopie ses manuscrits et compose un dernier poème où il exprime sa passion pour une jeune personne de dix-neuf ans. Il décède en 1377, honoré par une complainte de son ami Eustache Deschamps à la gloire du « maître de toute mélodie ».

On ne peut quitter la poésie médiévale sans évoquer les chansons de toile, mélodies populaires, qui mettent en scène des femmes rêvant d'amour en activant leur rouet ou tissant leur toile. Si la musique de ces chansons, presque toutes nordiques, reste très élémentaire, la versification montre une certaine maîtrise dans l'expression de la mélancolie. Nana Mouscouri a interprété avec talent quelques-unes de ces chansons.

Dans un style comparable mais plus protestataire, citons *la Complainte des tisseuses de soie*, écrite par Chrétien de Troyes au XII<sup>e</sup> siècle, qui rappelle la vocation textile de la ville de Troyes et la condition misérable des ouvrières.

Ce n'est ici qu'un aperçu de la poésie du Moyen Âge, un Moyen Âge ignoré, discrédité, condamné pendant plus de trois siècles, mais justement réhabilité avec passion par les romantiques.

---

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sont présent 25 adhérents à jour de leurs cotisations nationales ou régionales ; une adhérente est excusée.

M. Dargaud présente le rapport moral. Notre programme de 2013 a été équilibré comme d'habitude. Il a comporté neuf réunions avec huit conférences, dont trois portant sur la langue française et cinq sur la littérature. Le nombre moyen de participants est stable : environ 25.

Nous avons organisé deux concours régionaux de français : entre adhérents (jeu des dix mots : 10 participants), entre étudiants étrangers (5 participants). Nous avons invité, pour les fêter avec leurs enseignants, les élèves ayant eu la meilleure

note au concours national Le Plumier d'or dans leurs sept collèges champenois respectifs. Nous étions au Forum des associations de Reims les 12 et 13 octobre.

Nous avons fait signer une pétition contre l'abus des anglicismes et nous l'avons adressée au PDG de Carrefour. Nous avons eu l'occasion d'intervenir auprès des parlementaires de la Marne contre le projet d'introduction incontrôlée de l'anglais dans l'Enseignement supérieur.

Mme Dargaud présente le rapport financier. Le compte de résultat de l'exercice 2013 fait apparaître un léger excédent de 18 euros. Le Conseil général de la Marne continue de nous accorder une subvention de 400 euros. Le fonds associatif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 2026,95 euros. Sur proposition de Mme Bacri, vérificatrice aux comptes, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

M. Dargaud présente un avant-projet de programme pour 2014-2015 (à ne pas diffuser à ce stade), et d'autre part il demandera aux adhérents de choisir sur une liste à mettre au point trois thèmes supplémentaires de conférences. À nouveau, il souhaite qu'en début de séances on revienne aux études de mots ou points de syntaxe et invite les participants à faire des propositions en ce sens.

Bien évidemment ce que nous faisons pour les concours sera poursuivi. Le service de la *Lettre de liaison* sera étendu aux collèges participant au Plumier d'or.

En ce qui concerne l'excursion à Paris dont nous avons esquissé le projet, M. Dargaud, après avoir étudié la question, en est arrivé à la conclusion qu'on ne peut la mettre sur pied pour les seuls champenois. Il a demandé au correspondant des délégations de proposer au conseil d'administration national qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle à Paris on organise quelque visite guidée entrant dans le cadre de nos préoccupations (maison de Balzac ou maison de Victor Hugo ou Musée des lettres et manuscrits ou Académie française ou exposition...).

Il est rappelé que les administrateurs de notre filiale sont élus pour trois ans : Sont réélus Mme Bacri, M. Barrault, Mlle Delanchy, Mlle Nicholson, Mme Régnier et Mme Vasseur. Entrent au conseil : M. Adam, Mme Georges et Mme Joly.

Le bureau est constitué pour deux ans par le conseil d'administration. M. Dargaud est réélu président et, sur sa proposition, les autres membres du bureau sont reconduits dans leurs fonctions respectives : Mme Legros, vice-présidente ; M. Debar, secrétaire général et Mme Dargaud, trésorière.

---